



RÈGLEMENT

Édition N°2 - 13/03/2025

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le Prix Guillaume Mulliez est un évènement qui distingue des entrepreneurs ayant été accompagnés par l'une des 10 associations régionales de 60 000 rebonds.

La réalisation du concours est confiée à :

Fédération Nationale de 60 000 rebonds, 22 quai Gailleton, 69002 Lyon.

Pour les besoins des présentes, sont désignés ensemble « les organisateurs du Prix GM » :

L'objectif du concours est de :

- Organiser un évènement destiné à valoriser le rebond entrepreneurial.
- Sensibiliser le grand public à l'échec entrepreneurial.
- Mettre en lumière la résilience des entrepreneurs accompagnés par les associations territoriales de 60 000 rebonds.
- Soutenir les lauréats en leur attribuant une aide financière, en leur offrant une visibilité le jour de l'évènement "Prix Guillaume Mulliez".
- Promouvoir la Fédération Nationale de 60 000 rebonds et ses associations territoriales en créant un évènement grand public.
- Honorer la mémoire de Guillaume Mulliez, Président National de 60 000 rebonds, de 2016 à 2023.

Ce concours s'adresse à tous les entrepreneurs qui ont été accompagnés par 60 000 rebonds :

- **CONDITIONS GÉNÉRALES :**
- Critère 1 : Peuvent postuler tous les entrepreneurs (indépendants ou chefs d'entreprises) ayant rebondi et ayant été accompagnés par l'une des 10 associations territoriales de 60 000 rebonds.
- Critère 2 : S'engager à être disponible le 13 mars 2025 pour la remise des prix à Lille. Transport et logement pris en charge par la Fédération Nationale.
- Critère 3 : N'avoir pas été lauréat de l'édition #1 du Prix Guillaume Mulliez.
- Critère 4 : S'engager à endosser le rôle d'ambassadeur de l'association durant l'année 2025 (témoignages, interview médias, webinaires, etc.) dans le cas où l'entrepreneur est lauréat d'un prix.
- Prix du rebond entrepreneurial
Peuvent candidater : tous les entrepreneurs correspondant aux critères 1 et 2 et ayant recréé (ou repris) une activité indépendante ou une entreprise. Celle-ci doit être toujours en activité.
- Prix du rebond salarial :
Peuvent candidater : tous les entrepreneurs correspondant aux critères 1 et 2 et ayant intégré une société en tant que salarié.
- Prix du rebond insolite :
Peuvent candidater : tous les entrepreneurs correspondant aux critères 1 et 2 qui considérant que leur rebond (entrepreneurial, salarial ou personnel) se distingue par un projet disruptif, innovant ou décalé.

Éléments complémentaires

- Les candidats qui ont postulé à l'édition #1 sont autorisés à postuler de nouveau.
- Les candidats peuvent postuler à 2 catégories (entrepreneurial/insolite ou salarial/insolite). Pour cela, il faut sélectionner deux catégories dans le dossier de candidature. Une seule candidature (de deux catégories maximum) est acceptée par personne.
- Les candidatures sont analysées par un pré-jury composé de membres de l'association, avant d'être soumises au jury final composé de partenaires et de mécènes de 60 000 rebonds.
- Ne peuvent être candidats : les permanents salariés de 60 000 rebonds.
- Le droit d'accès au concours est gratuit.

ARTICLE 2 : LES CATÉGORIES DE PRIX ET LE PRIX D'HONNEUR

➤ Le Prix du Rebond Entrepreneurial

La participation est réservée **aux entrepreneurs** ayant été accompagnés par l'association, ayant rebondi et ayant récréé une entreprise.

➤ Le Prix du Rebond Salarial

La participation est réservée **aux entrepreneurs** ayant été accompagnés par l'association, ayant rebondi et ayant intégré une société/structure en tant que salarié.

➤ Le Prix du Rebond Insolite

La participation est réservée **aux entrepreneurs** ayant été accompagnés par l'association, ayant rebondi et considérant que l'objet de leur rebond est insolite.

Le Jury peut désigner un prix supplémentaire, « Le Prix d'Honneur », à sa libre appréciation parmi les candidats qui auront postulé à l'un des trois prix.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Seules les personnes physiques peuvent participer au Prix Guillaume Mulliez.

- Pour les entreprises créées, le candidat doit être le représentant légal de l'entreprise ou, dans le cas où le projet est porté à plusieurs, l'équipe doit désigner un candidat unique qui porte la candidature. Le candidat doit être majoritaire au capital.
- Pour les artistes-entrepreneurs, la personne qui candidate est l'artiste qui nourrit le projet artistique. Le projet peut être mené par plusieurs artistes, réunissant une ou plusieurs disciplines, qui ont souhaité monter une œuvre commune. La pratique artistique du candidat doit être centrale dans le projet soumis.

ARTICLE 4 : LE PRÉ-JURY ET JURY

Les candidatures sont analysées par un pré-jury composé de membres de l'association, avant d'être soumises au jury final composé de partenaires et de mécènes de 60 000 rebonds.

Un jury composé de partenaires et de mécènes de la Fédération Nationale sélectionnera les lauréats des trois prix et sera présent lors de la remise pour distinguer sur place les entrepreneurs sélectionnés. Une grille d'analyse des candidatures construites par la Fédération Nationale est transmise aux membres du jury. Elle comporte des critères de sélections tels que la réalité de l'échec, la reconnaissance de la part de responsabilité, la qualité de l'apprentissage, le cheminement du rebond et la réalité du succès.

ARTICLE 5 : CANDIDATURES

Le dossier de candidature est accessible et à remplir en ligne à partir du site **60000rebonds.com** Celui-ci est à envoyer sur l'adresse e-mail **prixgm@60000rebonds.com** avant le **19 février 2024 à minuit (heure de Paris)**.

Les dossiers de candidature doivent être renseignés complètement et lisiblement. Ils doivent comporter l'intégralité des informations demandées. Il est possible de joindre au dossier des pièces complémentaires (dossier de présentation, photos, articles de presse, vidéos de présentations, etc.). Tout dossier incomplet ou illisible est rejeté et conséquemment non validé. Les dossiers seront transmis aux membres du pré-jury sans correction. Le candidat cède les droits photos des éléments photographiques envoyés avec son dossier, dans le cadre de l'événement du prix Guillaume Mulliez du 13 mars 2025.

ARTICLE 6 : NOMINATION ET ANNONCE DES LAURÉATS

L'annonce des lauréats des prix se fera en amont de la remise des prix par retour d'e-mail ou par téléphone, avant le 8 mars 2025. Tous les candidats du Prix GM sont invités à réserver la soirée dans leur agenda.

ARTICLE 7 : LES DOTATIONS

À la clé, une dotation globale de 12 000 euros en numéraire, répartie en 4 dotations de 3 000 euros chacune, versée en direct aux lauréats.

ARTICLE 8 : AGENDA

- 20 janvier 2025 : Appel à candidatures ! Les entrepreneurs, ayant été accompagnés par l'association, sont invités à postuler à un (ou deux) prix.
- 27 janvier 2025 : Lancement des inscriptions à la Cérémonie Prix Guillaume Mulliez #2, le 13 mars à Lille.
- 19 février à minuit (heure de Paris) : clôture des candidatures Prix GM #2.
- Du 20 au 28 février : sélection des candidats par un pré-jury, sélection des lauréats par un jury de partenaires et de mécènes de la Fédération Nationale de 60 000 rebonds.
- 13 mars 2025 : remise des prix lors de l'évènement « Prix Guillaume Mulliez » à Lille.

En tout état de cause, le calendrier est susceptible d'être modifié par les organisateurs du Prix GM, en cas de force majeure ou de survenance d'un événement indépendant de la volonté des organisateurs. Dans ce cas, ces modifications seront portées à la connaissance du public et des candidats du Prix GM par mail (sur l'adresse mail du porteur du dossier indiquée dans le dossier de candidature).

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Tout candidat au Prix GM s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter entièrement sans réserve le présent règlement,
- Fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou une partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier peut être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le lauréat qui aurait fourni de fausses informations verrait son prix annulé et pourrait être poursuivi pour remboursement des sommes déjà perçues. Il s'expose par ailleurs à devoir restituer en numéraire la valeur des autres dotations,
- Participer à la Remise des Prix le 13 mars 2025, s'il est finaliste
- Autoriser expressément les organisateurs à exploiter, utiliser et diffuser leur nom, prénom, image, l'indication de leur ville et département, via tous supports print et digitaux (réseaux sociaux, site internet, flyers...) ainsi que les éléments caractéristiques de leur activité et de leur projet, y compris la vidéo fournie dans le dossier de candidature, pendant une durée d'un an à l'issue du concours. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image et acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la tenue de tout événement lié au Prix GM,
- À participer aux opérations de relations publiques et de presse relatives au concours et à répondre aux questions des journalistes avec lesquels les organisateurs peuvent les mettre en relation,
- Ne pas se prévaloir de leur sélection ou présélection pour fonder en droit la véracité des documents fournis dans leur projet.